



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 7 juillet 2021

\* \* \* \* \*

L'an deux mil vingt-et-un, le 7 juillet, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

**ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S** : MARTINELLI Sylvie.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10

Absent.e.s excusé.e.s : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 2 JUILLET 2021

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021

Le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Suivi des ventes des parcelles sur le lotissement,
- Projet de parking pour l'église.

*Accord à l'unanimité des conseillers présents.*

### A. FINANCES LOCALES :

#### 1. Décision modificative – Budget Principal ;

Monsieur Le Maire explique que l'affectation des restes à réaliser 2020 du compte 2313 ne pouvait pas être affectés à l'opération 58 « Aire de Camping-Car » car l'opération précitée n'existait pas sur l'exercice 2020.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une nouvelle répartition prenant en compte cette correction et d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
<u>– Dépenses</u>	23 / 2313 / 58	Constructions	- 48 855,53 €
CHAPITRE 23	23 / 2313 / OPNI	Constructions	+ 47 855,53 €
	23 / 2313 / 57	Constructions	+ 1 000,00 €

*Accord à la majorité des conseillers présents.*

## **2. Présentation suivi budgétaire 2021 ;**

Une présentation de l'exécution budgétaire réalisée entre le 1er janvier et le 30 juin 2021 a été présentée aux conseillers municipaux.

	Budget total	Réalisé
<b>Dépenses.</b>	784 127,21 €	251 041,56 €
<b>Fonctionnement.</b>	454 512,45 €	161 528,21 €
<b>Investissement.</b>	329 614,76 €	89 513,35 €
<b>Recettes.</b>	784 127,21 €	359 851,33 €
<b>Fonctionnement.</b>	454 512,45 €	177 924,01 €
<b>Investissement.</b>	329 614,76 €	181 927,32 €

De nombreux projets sont en cours de réalisation et d'autres en prévisions pour la fin de l'année.

## **3. Taxe RODP ;**

Il appartient à chaque gestionnaire de voirie de fixer le montant de la redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de communications électroniques dans les conditions fixées aux articles R. 20-50 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, à savoir :

- 30\* euros par km d'artère souterraine
  - 40\* euros par km d'artère aérienne
  - 20\* euros par m<sup>2</sup> pour les autres équipements, hors installations radioélectriques non plafonnées.
- \*base : montants 2006

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Fixer le montant de la redevance pour occupation par les réseaux de communications électroniques au taux maximum et de revaloriser annuellement ce taux, dans les conditions fixées à l'article R.20-53 du CPCE,
- Laisser le bénéfice de cette redevance au SyDEV, autorité concédante, en contrepartie d'un taux de participation minoré sur les coûts correspondants au génie civil de communications électroniques des opérations d'effacement de réseaux et du suivi et du contrôle des permissions délivrées.

## **4. Projet d'effacement de réseaux 2021-2022 ;**

3 propositions pour 2022/2023 :

	Montant total HT	Montant total TTC	Base de participation	Part° du Sydev	Part° de la commune
Route de Benet	204 474 €	245 368 €	212 595 €	145 827 €	66 768 €
Rue des Macaudières et route de l'église	171 073 €	205 290 €	178 986 €	125 137 €	53 849 €
Rue Principale	140 119 €	168 140 €	148 014 €	105 161 €	42 853 €

Le conseil valide les trois propositions avec la programmation suivante :

1. Route de Benet dès la fin de l'année 2021
2. Rue des Macaudières et route de l'église pour 2022
3. Rue Principale pour 2022

#### 5. Résultat de la consultation du Marché Assurance.

Dépenses 2020 pour les assurances : 5 681,97 €

- Mutuelle de Poitiers : 5 351,00 €
- Groupama : 330,97 €

Lot 1 : Bâtiments et protection juridique

CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
GROUPAMA	3 795,23 €	Valeur technique	19	41,80	76,41	2
		Prix	19,23	34,61		
SMACL	2 918,89 €	Valeur technique	21	46,20	91,20	1
		Prix	25	45		
PILLIOT	6 856,90 €	Valeur technique	24	52,80	71,96	3
		Prix	10,64	19,16		

Lot 2 : Véhicules

CANDIDATS	PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL	CLASSEMENT
SMACL	1 085,28 €	Valeur technique	25	55	100	1
		Prix	25	45		
PILLIOT	1 894,59 €	Valeur technique	23	50,60	76,38	2
		Prix	14,32	25,78		

Le Conseil municipal a sélectionné à l'unanimité les propositions de l'entreprise SMACL qui permettra une économie d'environ 1 600 € par an.

## B. PATRIMOINE :

### 1. Suivi des dossiers en cours : Épicerie, Aire Camping-Car, École.

#### Epicerie :

La nouvelle épicerie a ouvert ce jour. L'inauguration aura lieu le vendredi 9 juillet 2021 à 18h30 en cercle restreint au vu des contraintes sanitaires et de l'espace disponible.

Il reste quelques petites problématiques d'aménagement qui vont être régularisées comme la marche d'accès côté route, le carrelage de l'accès PMR, l'enlèvement des pissotières extérieures.

Les travaux de la cour seront réalisés pour l'inauguration.

Mme MORIN Caryne, locataire du local commercial, est en attente de confirmation pour la validation d'un relais colis et des produits française des jeux.

### **Aire de Camping-car :**

La réfection du chemin de la Sangle est prévue pour début septembre.

La mise en service électrique est toujours en attente.

### **Ecole :**

Les dernières réunions ont permis d'obtenir l'engagement du Maître d'œuvre et des entreprises concernées pour respecter le cahier des charges initial.

L'entreprise responsable de l'installation de chauffage interviendra pendant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

La suite des travaux faisant suite aux malfaçons aura lieu au mois d'octobre 2021.

Ces reprises de travaux devraient permettre un fonctionnement normal du système de chauffage pour l'hiver prochain.

La découverte d'une problématique sur le réseau interne d'assainissement sera diagnostiquée au cours de l'été afin d'envisager les travaux nécessaires pour les évacuations des eaux usées.

La nouvelle clôture va être installée 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

## **C. RESSOURCES HUMAINES :**

### **1. Recrutement d'un adjoint technique pour l'entretien des locaux.**

Le contrat de Mme MORIN Caryne est arrivé à son terme.

Les missions qui lui étaient confiées pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire et pour l'accompagnement du transport scolaire entre les 3 écoles ont été transférées au SIGE.

Elle effectuait aussi l'entretien des salles municipales, de la mairie et l'entretien des sanitaires publics.

Le Maire propose la création d'un contrat de 3h/semaine pour une durée de 2 ans pour la réalisation des missions d'entretien des salles municipales, de la mairie et l'entretien des sanitaires publics. Ce contrat serait rémunéré en équivalent de l'indice IB 356 (IM 332 = Salaire brut 1 565,13 € pour un temps complet) correspondant à la rémunération d'un agent de catégorie C sur le grade d'adjoint technique territorial à l'échelon 3.

Une réflexion est en cours concernant la réalisation des états des lieux pour la location de la salle des fêtes.

*Accord à la majorité des conseillers présents.*

## **2. Recrutement d'un adjoint technique pour l'accompagnement au transport scolaire.**

Comme dit précédemment, Mme MORIN cesse ses missions d'accompagnatrice pour le transport scolaire.

La mission de gestion du transport scolaire reste à la charge de la commune du Mazeau pour une dernière année scolaire avant transfert au SIGE à la rentrée de septembre 2022.

Par conséquent, le besoin en recrutement d'un nouvel agent pour l'accompagnement des enfants dans le bus est à questionner pour anticiper un recrutement pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée maximale de 10 mois.

*Accord à la majorité des conseillers présents.*

## **D. QUESTIONS DIVERSES.**

### **1. Suivi des ventes des parcelles sur le lotissement :**

Il reste actuellement 3 parcelles à vendre, Le Maire a reçu une proposition d'acquisition avec une demande de remise pour le LOT 13.

Le Maire expose les particularités de la parcelle au conseil municipal qui après débat, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande au vu du nombre trop important des parcelles restantes disponibles à la vente.

### **2. Projet de parking pour l'église :**

Le Maire propose l'achat de la parcelle A appartenant actuellement à M. GAUFRETEAU Stéphane afin de permettre un aménagement d'espace public permettant de répondre à plusieurs besoins.

Cette parcelle permettrait les aménagements suivants :

- d'un parking pour l'église,
- d'un sanitaire public autonome,
- d'un abri bus pour les différentes lignes utilisant l'arrêt (écoles, collèges, lycées).

Le montant proposé pour cette acquisition est de 12 000 €.

*Accord à la majorité des conseillers présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BORDET Bernard

Le Maire

#signature#

